

SWISS DENTAL JOURNAL

9 · 2020

VOL 130

Schweizer Monatsschrift für Zahnmedizin
Revue mensuelle suisse d'odontostomatologie
Rivista mensile svizzera di odontologia e stomatologia



FORSCHUNG UND WISSENSCHAFT

Maximum mandibular mobility in patients
with temporomandibular disorders

667

PRAXIS UND FORTBILDUNG

Update Fluorid

677



ZAHNMEDIZIN AKTUELL

Eine zahnmedizinische Praxis
für Patienten mit tiefem Einkommen

713

SSO

Une permanence dentaire destinée aux patients à bas revenu

Cet automne, la Croix-Rouge genevoise ouvrira une permanence dentaire destinée aux patients à bas revenu. Laura Magdalena, directrice du développement stratégique de la Croix-Rouge genevoise, et Jean-Pierre Carrel, directeur médical de l'Unité d'action sociale de la Clinique universitaire de médecine dentaire de Genève (CUMD), expliquent ici la pertinence d'un tel projet.

Entretien : Andrea Renggli, rédactrice SDJ; photo : CRS, © Julien Gremaud

Docteur Carrel, pourquoi la CUMD soutient-elle le projet de la Croix-Rouge genevoise ?

Carrel : Dans un cabinet dentaire, il y a trois catégories de patients. Il y a ceux qui paient leurs factures eux-mêmes, c'est la majorité, il y a ceux qui sont au bénéfice de l'aide sociale et dont les soins dentaires de base sont pris en charge par l'État et il y a les patients de la classe moyenne inférieure, c'est-à-dire les *working poors* ou travailleurs pauvres. Ces derniers ont certes un revenu, mais leur situation économique ne leur permet pas de se payer un traitement dentaire et ils renoncent donc souvent à aller consulter un dentiste. À la CUMD, je vois souvent passer ce type de patients, mais nous n'avons pas le droit de les traiter, car ce ne sont pas des bénéficiaires de l'aide sociale. C'est rageant, autant pour eux que pour nous. Voilà ce qui m'a incité à soutenir le projet de la Croix-Rouge genevoise.

Où en sont les préparatifs ?

Magdalena : Le cabinet devrait ouvrir ses portes cet automne. L'engagement d'un médecin-dentiste responsable, qui est garant de la qualité des soins, ainsi que de deux assistantes dentaires et une hygiéniste dentaire est en cours. Nous aimerions compléter cette équipe par des médecins-dentistes bénévoles. Le volet social sera pris en charge par la Permanence d'accueil social de la Croix-Rouge genevoise.

Qui aura accès aux soins prodigués dans ce cabinet ?

Magdalena : Nous traiterons les patients qui ont un problème bucco-dentaire, qui résident dans le canton de Genève et qui remplissent certains critères économiques. Le revenu déterminant sera

vraisemblablement défini en accord avec les montants considérés comme « bas salaires » en Suisse et dans le canton de Genève, soit entre 3000 et 5000 francs, selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'une famille. Pour atteindre le groupe cible, nous collaborons avec Caritas et le Centre social protestant, car ces organisations reçoivent de nombreuses demandes de travailleurs pauvres qui n'arrivent pas à payer leur facture de dentiste.

Quels traitements seront proposés ?

Carrel : Uniquement des traitements nécessaires. L'esthétique ne sera pas la première des priorités. Nous voulons avant tout remédier à la douleur, aux infections et aux caries. L'hygiène dentaire revêt aussi une grande importance, car cela peut apporter une aide simple, utile et peu coûteuse à ce groupe de population. C'est la raison pour laquelle il y a une hygiéniste dentaire dans l'équipe. Reste le problème des prothèses dentaires, qui sont très chères. Nous évaluerons au cas par cas quel est le traitement le plus



La permanence dentaire pour les *working poors* à Genève devrait ouvrir ses portes cet automne. L'engagement d'un médecin-dentiste responsable, qui est garant de la qualité des soins, ainsi que de deux assistantes dentaires et une hygiéniste dentaire est en cours.

adapté. Mais si nous arrivons à améliorer la santé bucco-dentaire des patients en général, ce sera déjà un beau résultat.

Qui finance le projet ?

Magdalena: L'aménagement et l'installation du cabinet ont été financés par des fonds privés et nous bénéficions d'un financement initial pour l'exploitation de la permanence pendant les premières années. Le canton s'est réjoui de l'ouverture de cette structure, mais pour l'instant il n'y participe pas financièrement. L'Université de Genève a prévu de réaliser une étude sur ce projet afin de mieux connaître les besoins des travailleurs pauvres et d'obtenir des informations sur les possibilités de financement futures.

Les patients devront-ils payer une franchise ?

Carrel: Oui, la plupart d'entre eux devront s'acquitter d'un petit montant d'une

quarantaine de francs par consultation, quel que soit le type de traitement. Là également si nécessaire nous évaluerons la situation de chaque patient au cas par cas. Notre volonté est résolument de soigner les dents des gens.

Serait-il possible que d'autres cantons reproduisent ce modèle ?

Magdalena: La Croix-Rouge suisse a été informée de ce projet, de même que d'autres organisations cantonales. Il est donc bien possible que notre projet-pilote s'« exporte » vers d'autres cantons. Ce sont surtout les grands cantons et les cantons-villes comme Bâle, Vaud ou Zurich qui pourraient le plus profiter de notre expérience.

Vous cherchez encore des médecins-dentistes bénévoles qui voudraient bien consacrer un peu de leur temps libre à la permanence.

Carrel: C'est exact. Nous voudrions constituer un groupe de bénévoles qui ne devraient pas nécessairement passer beaucoup d'heures à la permanence, mais qui viendraient y travailler régulièrement. Cela nous permettrait de développer une pratique homogène en matière de soins.
Magdalena: Le médecin-dentiste responsable a été engagé avec un taux d'occupation restreint. Il assumera la direction médicale, gèrera l'équipe et veillera à la mise en œuvre de principes uniformes malgré un nombre élevé de praticiens.

Ferez-vous aussi travailler des étudiants ?

Carrel: Nous y avons pensé, mais ce serait trop lourd sur le plan de l'organisation parce que dans les universités suisses, chaque étape de traitement effectuée par les étudiants en médecine dentaire doit être contrôlée. Cela nécessiterait beaucoup plus de personnel que nous n'en avons.

Dentiste et altruiste ?

Aidez-nous à leur redonner le sourire !

A l'automne 2020, la Croix-Rouge genevoise ouvrira aux Acacias sa première permanence dentaire à destination des personnes qui travaillent mais n'ont malgré tout pas les moyens suffisants pour assurer leurs frais dentaires (working poor).

Nous recherchons des dentistes bénévoles pour assurer des soins ponctuels. La partie administrative, un-e assistant-e médical-e et tout le matériel de dernière génération seront fournis par nos services.

genève 
Croix-Rouge genevoise

De tout cœur avec vous
et auprès de vous



Proposez un peu de votre temps :
par email à l.magdalena@croix-rouge-ge.ch
par téléphone au 022 304 04 94